

CESE
GROUPE
FORCE
OUVRIÈRE



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LETTRE
GROUPE FO
AVRIL
2019

PLUS
DE POUVOIR D'ACHAT



GROUPE FO CESE, 9 PLACE D'IÉNA 75016 PARIS

WWW.CESE.GROUPE-FO.FR



WWW.TWITTER.COM/GROUPEFOCESE



WWW.FACEBOOK.COM/GROUPEFOCESE

CONTENU

LETTRE GROUPE FO
AVRIL 2019



4 FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE : DÉCLARATION DU GROUPE FO

5 FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE : PRÉCONISATIONS DE L'AVIS

9 FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE : DÉPÊCHE AFP

10 EDITORIAL D'YVES VEYRIER

11 FO DEFEND LE PRINCIPE DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

12 AVIS PROJET DE LOI ENERGIE : DECLARATION GROUPE FO

13 AVIS PROJET DE LOI ENERGIE : PRECONISATIONS

14 TRANSITION ECOLOGIQUE : FO MILITE POUR LA JUSTICE SOCIALE

16 LETTRE DU GROUPE AU PRESIDENT DU CESE



Bonjour,

Dans ce nouveau numéro de la lettre du groupe FO au conseil économique social et environnemental, nous avons fait le choix de nous arrêter sur deux avis traités cette année : un premier qui traite la saisine gouvernementale sur le projet de loi énergie. Un second sur la réponse du CESE à la crise dite des gilets jaunes. Ces deux sujets se rejoignent d'ailleurs, car ce mouvement de contestation s'est déclenché à la suite de l'augmentation d'une taxe sur l'énergie (la CCE).

Concernant le projet de loi énergie :

Le travail sur le projet de loi énergie a commencé par un désaccord entre la section de l'environnement, qui voulait traiter toute seule cette saisine, et la section des activités économiques qui était contre une telle option. L'énergie relève aussi de ses compétences. Finalement, un accord a été trouvé pour un travail conjoint entre les deux sections. Dans une lettre que notre groupe a adressé au président du CESE, nous avons d'ailleurs dénoncé cette volonté de la section de l'environnement de préempter, depuis le début de la mandature, sur les questions énergétiques comme si elles ne s'inscrivaient pas également dans des enjeux industriels.

Pour revenir à la saisine, elle concerne l'article 1er du projet de loi énergie, un article qui rentre dans la catégorie des projets de loi de programmation et la saisine du CESE est donc obligatoire (art. 34 et 70 de la constitution). Cet art.1er vise à modifier 4 objectifs dans la LTECV (loi de la transition énergétique pour

la croissance verte) : 1- Remplacer l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050, par un objectif de "neutralité carbone". 2- Ramener de 20% à 17% l'objectif de réduction de la consommation d'énergie en 2030. 3- A cette échéance augmenter de 30% à 40% la baisse de consommation des énergies fossiles. 4- Reculer de 2025 à 2035 la baisse à 50% de la part du nucléaire dans la production électrique. Lors des travaux notre groupe a fait plusieurs remarques sur le texte et a défendu ses positions sur chacun des points abordés. Sans aller dans le détail, plusieurs points étaient pour nous non négociables, comme la programmation des fermetures de centrales et la date à laquelle ramener à 50% la part du nucléaire dans le mix électrique.

FO a toujours été contre cet objectif même de 50% qui ne repose sur aucune considération objective. Le projet de loi repousse l'atteinte de ces 50% de 2025 à 2035, ce qui est déjà en soi une option plus raisonnable. Pour le groupe de l'environnement, 2035 est trop lointain et l'échéance doit être ramenée à 2030. Nous nous sommes opposés à cette proposition et avons insisté à notre tour pour acter le dissensus sur ce point, car pour nous même la date de 2035 proposée par le gouvernement ne nous convenait pas. Toutefois, même si ce dissensus était bien acté, les conditions dans lesquelles se déroulaient le travail sur le texte étaient plus qu'inconcevables.

En effet, avec le choix des rapporteurs et des présidents de terminer la première et la seconde lecture le même jour, nous avons clairement annoncé qu'étant donné l'impossibilité de proposer des

amendements écrits en section, l'option de le faire en plénière était la seule qui nous restait. Nous avons donc déposé un amendement de plénière pour acter notre désaccord avec la préconisation sur « le rôle que peut jouer la Contribution climat énergie (CCE) dans l'atteinte de l'objectif ambitieux que le gouvernement entend fixer en matière de baisse des consommations d'énergie fossile ». Contrairement aux pronostics, le vote de notre amendement a montré que nous sommes loin d'être isolés sur cette question. En effet, sur les 170 votants, 40 se sont exprimés en faveur de notre amendement et 24 se sont abstenus

Pour FO, la fiscalité dite "écologique" est inefficace sur le plan environnemental et économique ; elle est injuste socialement et néfaste pour l'emploi. Elle s'inscrit avant tout dans une logique de marché. Nous pensons qu'une autre transition écologique est possible. Une transition fondée sur la justice sociale et qui favorise le développement d'une économie respectueuse de l'environnement mais aussi du droit à un travail décent et à une répartition plus équilibrée de la richesse.

Concernant l'avis sur les fractures et transitions :

Il fait suite au mouvement dit "des gilets jaunes", déclenché en réaction à l'augmentation de la taxe sur les carburants. La première mobilisation était organisée le 17 novembre. Elle a regroupé plus de 290 000 manifestants sur toute la France. A son acte II, la mobilisation était moins forte, moins de 170 000 manifestants mais le mouvement s'installe et bénéficie d'un fort soutien de l'opinion. Très rapidement, le CESE s'en saisit, puisque dès le bureau du 27 novembre, il est proposé de créer un groupe de préfiguration d'une commission temporaire sur le sujet et le 11 décembre un projet de saisine d'initiative est acté. Il a été décidé également d'ouvrir une consultation en ligne entre le 15 décembre et le 4 janvier. Au bureau du 21 décembre, le président de la commission temporaire se félicitait de la réussite de cette consultation.

Deux éléments à retenir sur ces premières phases de démarrage de cette saisine : - la première réunion

pour la désignation des rapporteurs était plus qu'agitée, car le choix d'un binôme, composé par Michel Badré du groupe de l'environnement et de Dominique Gillier du groupe de la CFDT, était déjà fait et plusieurs conseillers ont exprimé leur désaccord avec ce type de pratique. - Pendant les fêtes de fin d'année, la plateforme de consultation a été préemptée par certains groupes et la demande d'abrogation de la loi Taubira, qui ouvre le mariage aux personnes de même sexe, arrive largement en tête des propositions les plus votées. Depuis, l'importance de la plateforme est moins mise en avant et pour sortir de cette impasse et surtout pour ne pas perdre la face, un nouvel argumentaire est déployé. Les résultats de la plateforme ne doivent pas être pesés en fonction des votes exprimés sur telle ou telle proposition mais uniquement comme étant des propositions d'idées. La plateforme est juste une boîte à idées construite selon le principe d'idéation et toutes les idées sont intéressantes, indépendamment de leur importance en termes de vote. Il est d'ailleurs clairement dit que le plus important pour le CESE était de communiquer en apparaissant comme étant une institution moderne qui utilise les outils numériques les plus en vogue. Notons, au passage, que les résultats de la plateforme n'apparaissent pratiquement nulle part dans l'avis.

Lors de cet avis, le CESE a aussi expérimenté le tirage au sort de 28 citoyens, qui ont été accompagnés par un bureau de conseil pour produire leur propre avis. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre en avant la démocratie participative, que certains présentent comme étant la solution toute trouvée afin de retisser le lien entre l'élitisme dans laquelle le système représentatif se serait embourbé et la réalité de vie des citoyens ordinaires, qui ne serait plus prise en compte. La crise de confiance dans les institutions et l'érosion de la participation aux mécanismes de la démocratie représentative seraient ainsi traitées à travers l'encouragement d'une démocratie directe où le citoyen serait partie prenante des décisions qui touchent à la vie de la cité. Sans aller dans le débat sur la crise de la représentation et la possibilité ou non qu'elle soit

traitée à travers le processus de participation directe et de délibération, nous nous interrogeons sur la volonté du gouvernement à intégrer l'avis des citoyens dans ses choix et décisions au moment où c'est plutôt l'unilatéralisme qui est privilégié. Le recours au 49.3 pour voter des textes de lois est monnaie courante et sur la majorité des dossiers, le gouvernement agit sans réelle prise en compte du dialogue social et de la négociation collective. Par ailleurs, nous ne sommes pas convaincus que quelques citoyens tirés au sort représentent le peuple et les retours sur les expériences de participation montrent que ce sont surtout les classes supérieures et les groupes les plus influents qui investissent les espaces de participation que ce soit à travers les outils collaboratifs numériques ou à travers des sessions de travail en présentiel.

Au delà de ces dimensions, nous avons répété à quel point FO s'inscrit uniquement dans le cadre du combat syndical. Or cet avis s'est dès le départ donné l'ambition de proposer une vision du projet de société qui conviendrait à la société civile. Pour nous un tel projet relève de la seule responsabilité des partis politiques. Cette volonté de vouloir intervenir dans le champs du politique s'est également renforcée à travers l'inscription de cet avis en tant que contribution du CESE au grand débat national. Le CESE sort ainsi d'une position où il pouvait porter un regard sur les choix des politiques pour se positionner directement en tant qu'acteur des décisions politiques.

Ce mélange de genre, qui risque d'ailleurs de renforcer encore plus le brouillage du fonctionnement de nos institutions, a pris d'autres dimensions quand ces préconisations se sont retrouvées dans l'appel pour un pacte social et écologique lancé par 19 ONG et Syndicats dont la plupart sont représentés au CESE.



FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE

MICHEL BADRÉ ET DOMINIQUE GILLIER

DÉCLARATION FO

Dans la lettre de saisine sur le sujet pour lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui il était bien écrit que « la commission temporaire soumettra un projet d'avis à l'assemblée du CESE présentant la vision du projet de société le plus largement partagé par la société civile ».

FO n'a pas la prétention de proposer une vision du projet de société, qui relève pour nous de la responsabilité des partis politiques. Pour autant, nous ne restons pas muets quand ce qui est proposé va à l'encontre des intérêts des travailleurs et de tout ce qu'ils ont pu arracher à travers leurs luttes pour le progrès social et la défense des principes fondateurs de notre modèle républicain.

Pour le groupe FO, cet avis pose plusieurs problèmes. Un problème d'abord méthodologique : il a été décidé de mettre en place une plateforme de consultation avec la totale assurance qu'elle présenterait une opportunité pour le CESE d'être novateur en étant le premier à tenir compte des idées remontées par les citoyens dans son travail. De fait, la demande d'abrogation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe est arrivée très largement en tête du vote et à l'évidence la plateforme a pu être utilisée dans le cadre de modes d'expression coordonnés et non spontanés de citoyens.

Autre question, malgré les efforts faits par rapport au texte de départ, cet avis s'inscrit encore dans un cadre de référence construit autour d'une certaine vision de la problématique écologique et milite pour que celle-ci devienne de fait le cœur de toute politique publique et

la dimension qui structure le reste des champs économiques et sociaux. C'est d'ailleurs au regard de cette primauté qu'il faut comprendre la préconisation sur la généralisation des principes de la convention d'Aarhus à l'ensemble des politiques publiques. Cette convention a ouvert la porte à la judiciarisation de la problématique écologique au risque de mésestimer l'impérieuse nécessité qu'elle aille de pair avec l'impératif de la justice sociale.

Nous croyons à la démocratie représentative et au mandat. Le peuple est souverain et c'est lui seul qui décide si sa volonté est incarnée ou non par un pouvoir politique. Le droit de vote permet l'exercice de cette souveraineté. Pour le groupe FO, quelques citoyens tirés au sort ne représentent pas le peuple et cette solution ne règle pas le problème de l'éloignement des lieux de débats et de décisions publics et politiques de la réalité de la vie des citoyens. Nous nous interrogeons aussi sur le risque que les modes dits de participation directe ne conduisent à diluer les responsabilités dans les politiques menées. Comment ainsi croire au remède de la participation au moment même où le gouvernement mène des politiques remettant en cause les fondements des systèmes de protection sociale, les droits qui y sont associés et agi de manière unilatérale et sans réelle prise en compte et considération du dialogue social et de la négociation collective ?

Pour le groupe FO, le CESE aurait mieux fait de favoriser l'audition directe des citoyens, afin d'intégrer ce qu'ils pensent dans les sujets abordés au lieu de privilégier une participation accompagnée par des professionnels, avec tous les risques que ça représente en termes de filtrage de la réelle pensée des citoyens. L'avis est à bien des égards éloigné de la réalité des problèmes à l'origine du mouvement dit des gilets jaunes et pour nombre d'entre eux portés par les syndicats de longue date. Que ce soit sur le pouvoir d'achat, ou bien sur la désertification de territoires entiers par les services publics, ou encore sur le sentiment que les politiques publiques conduisent de plus en plus à affaiblir les principes de solidarité pour transformer chaque citoyen en simple

individu responsable de son propre sort ; les réponses apportées dans cet avis ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Concernant les services publics, même si certaines préconisations vont dans le bon sens, rien sur la suppression des emplois, comme si on pouvait assurer un service de qualité avec des milliers de fonctionnaires en moins. Il suffirait, par ailleurs de développer des maisons de service aux publics, y compris en optant pour des structures itinérantes, pour régler les problèmes soulevés par le manque de proximité avec les citoyens. Pire, l'objectif ne serait plus de satisfaire l'ensemble des besoins des citoyens mais de leur assurer un « panier de services publics », qui n'aura d'ailleurs de public que le nom puisqu'il pourra être délivré par le tissu associatif.

Concernant les investissements publics : ils sont vus comme une charge supplémentaire à combattre au nom du dogme de l'austérité ; et non pas comme bénéfiques à tous en permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail, et favorisant la croissance économique. Quelques éléments seulement sur l'emploi mais rien sur les politiques publiques à l'origine de sa précarisation, avec toujours la même volonté de détruire toutes les protections que permet le droit du travail et les conventions collectives. Les jeunes, par exemple, doivent passer de plus en plus d'années entre les stages, le chômage, les CDD, l'Intérim avant d'espérer avoir enfin un emploi stable mais sans pour autant être sûr d'en vivre décemment.

Le CESE propose de regrouper les minima sociaux dans un revenu minimum social garanti. Le groupe FO, conteste cette préconisation qui ne réglera ni le problème de pauvreté ni celui des jeunes qu'on doit plutôt inscrire dans de vrais parcours de formation avec un réel système d'attribution de bourses d'études.

Enfin, et comme indiqué en préambule, FO n'a pas vocation à proposer un projet de société mais de représenter et porter les revendications des salariés. Par conséquent, le groupe FO n'a pas pris part au vote.

PRÉCONISATIONS

PRÉCONISATION 1 : éducation Objectif : Faire de l'éducation un outil de réduction des inégalités et d'intégration sociale.

Actions à engager : Le Cese préconise de :

- favoriser et diffuser les pratiques innovantes et inclusives, en particulier pédagogiques, en développant les travaux en commun autour de projets ;

- renforcer la mixité sociale par les critères et méthodes adaptés, dans l'attribution des moyens aux établissements scolaires, dans l'accessibilité à la culture et aux activités physiques et sportives et dans l'accès à l'enseignement supérieur ;

- renforcer les liens école/familles en développant les « espaces parents » au sein des établissements ouverts à toutes les familles ;

- organiser les parcours de formation à partir des besoins des enfants et des jeunes en scolarité, en études supérieures, en apprentissage ou en formation professionnelle ;

- renforcer le dialogue système éducatif/professionnels notamment pour intégrer au plus vite l'évolution des métiers ;

- développer dès le plus jeune âge (notamment par la participation active à la vie scolaire) et tout au long de la vie une éducation civique et au développement durable ;

- développer les compétences de créativité, d'autonomie, de capacités relationnelles et de savoir-faire transversaux en complément des connaissances déjà enseignées ;

- faciliter financièrement l'accès aux échanges internationaux pour toutes les jeunes et tous les jeunes en scolarité ou en apprentissage, en étude ou en

formation professionnelle. Le Cese rappelle en outre : - que la culture et le sport sont des facteurs d'éducation et d'inclusion sociale par les liens aux autres, la création et les dépassements personnels qu'ils impliquent ; - qu'il conviendrait d'adosser les formations de l'enseignement supérieur à la recherche et de permettre une égalité d'accès à ce dernier par une simplification et une meilleure lisibilité de son organisation.



PRÉCONISATION 2 : soutien à l'industrie

Objectif : Favoriser la revitalisation du tissu industriel, en répondant aux besoins sociaux et aux défis écologiques et numériques, en portant une attention particulière aux secteurs et activités d'avenir, en prenant en compte les logiques de filière et de territoire et en associant toutes les parties prenantes.

Actions à engager : Le Cese préconise de développer la politique de soutien à l'industrie en mettant en place dès 2019 une programmation pluriannuelle, évaluée et révisable à échéances régulières, permettant d'avoir une vision de long terme et d'établir les politiques publiques afférentes en matière de recherche et d'innovation, d'investissements stratégiques et d'intelligence économique, de formation,

de soutien à la coopération des acteurs et actrices économiques. Cette programmation devrait s'appuyer sur les travaux en cours du Conseil national de l'industrie et ses comités sectoriels.

PRÉCONISATION 3 : pouvoir d'achat Objectif : Agir sur les revenus, particulièrement des plus modestes.

Actions à engager : Le Cese recommande notamment les mesures suivantes en matière de pouvoir d'achat : - les négociations et/ou concertations sur les salaires, dans le privé comme dans le public, doivent veiller au juste traitement des salariés et salariées et des agents en prenant en compte leur qualification. Elles doivent permettre l'augmentation des salaires et la limitation des écarts ;

- les branches doivent systématiquement revaloriser les minima conventionnels et l'État et les collectivités publiques les minima indiciaires pour qu'aucun ne soit inférieur au Smic ;

- outre qu'ils doivent être combattus au nom de la justice, les écarts injustifiés de salaire entre les femmes et les hommes doivent faire l'objet de sanctions effectives, telles que prévues par la loi ;

- un revenu minimum social garanti (RMSG), qui n'intègre pas les allocations logement, doit se substituer

aux minima sociaux existants à l'exception de l'allocation pour demandeurs et demandeuses d'asile, et partiellement à l'allocation pour adulte handicapé et à l'allocation pour solidarité aux personnes âgées. L'évolution de ce RMSG doit être indexée sur celle du salaire médian ;

- pour les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation qui ne bénéficient d'aucun soutien de leurs parents, le Cese préconise l'attribution dès 18 ans du RMSG qui se substituerait le cas échéant à l'allocation de la Garantie jeunes. Ces derniers contractualiseront avec un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi avec les services de l'emploi ;

- la revalorisation des pensions de retraite et des prestations sociales et familiales doit prendre en compte l'inflation et

les salaires, en veillant, concernant les retraites, à ce que le système demeure pérenne et soutenable ;

- il conviendra de prendre en compte les charges de famille dans les réformes à venir.

PRÉCONISATION 4 : transparence des rémunérations Objectif : Améliorer la connaissance des rémunérations et avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élus et élus et des hauts fonctionnaires.

Action à engager : Afin d'améliorer la connaissance des rémunérations et avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élus et élus et des hauts fonctionnaires, le Cese préconise une information précise concernant les rémunérations et les avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise, des hauts fonctionnaires et des élus et élus politiques, en termes de montant, de principes et de règles d'encadrement, respectant l'anonymat si nécessaire :

- au sein des entreprises cotées, dans le cadre de l'information des institutions représentatives du personnel, notamment le bilan social, en faisant apparaître également le salaire moyen de l'entreprise ;

- pour la fonction publique et les élus et élus dans le cadre d'un site Internet dédié en adaptant le site internet de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique).

PRÉCONISATION 5 : justice fiscale Objectif : Dans le sens de la justice fiscale, qui est une action prioritaire à engager, et face à l'affaiblissement du consentement à l'impôt, une remise à plat de la fiscalité est indispensable, dans le sens d'une plus grande progressivité. Elle doit prendre en compte les facultés contributives de chacune et chacun. Elle doit être complétée par une politique plus soutenue de lutte contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal.

Actions à engager : Le Cese demande à l'État d'engager dès 2019 : - le chantier indispensable de refondation globale de la fiscalité dans le sens de la justice fiscale et de l'efficacité sociale, économique et environnementale ;

- les mesures nécessaires à la taxation selon le droit commun, là où elles exercent

leur activité, des multinationales y compris celles du numérique qui opèrent en France. Outre la poursuite de l'amélioration des échanges d'information entre les administrations fiscales et la lutte contre les paradis fiscaux, les États membres doivent donner la priorité à une réforme en profondeur du système, en instaurant une harmonisation fiscale. Afin d'éviter tout blocage lié à la règle européenne de l'unanimité en matière fiscale, le Cese demande que cette réforme soit engagée dans le cadre d'une coopération initiée par la France et l'Allemagne afin de jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale en matière d'élaboration de législations fiscales adaptées à l'économie moderne et à l'ère numérique ;

- l'évaluation des effets sociaux et environnementaux des nombreuses niches fiscales et autres exonérations, et leur réexamen en conséquence. Toute aide aux entreprises, tels l'ex-CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et le crédit impôt recherche, doit servir l'intérêt général et en outre être soumise à une obligation de rendre compte de son utilisation et de ses effets.

PRÉCONISATION 6 : politique territoriale de développement durable et solidaire Objectif : Intégrer dans le pacte productif, social et écologique toutes les actions territoriales relevant de politiques concourant à un développement durable et solidaire, par la préservation du pouvoir d'achat et la prise en compte des enjeux écologiques.

Actions à engager : qui doivent être traitées conjointement : - énergie ; - logement ; - mobilité ; - agriculture et alimentation ; - prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires.

PRÉCONISATION 6.1 : énergie Objectif : Contribuer à la transition énergétique.

Actions à engager : - définir dans chaque territoire un budget énergie-climat, sur le modèle expérimenté par les Territoires à énergie positive (Tepos), avec une dotation budgétaire conditionnée à la mise en œuvre d'un contrat et à l'atteinte des objectifs ;

- soutenir les projets territoriaux de développement d'énergies renouvelables, dans un cadre de cohérence nationale, en veillant à leur bonne intégration territoriale et à leur acceptabilité, au-delà des seuls

critères de moindre coût de production résultant des appels d'offre. La production de chaleur renouvelable, de biogaz et de biométhane devrait avoir une place importante dans ces projets territoriaux ;

- évaluer ex ante les politiques publiques énergétiques, en s'attachant à vérifier leurs impacts sur les classes moyennes et modestes et en particulier les 20 % des personnes les plus pauvres.

PRÉCONISATION 6.2 : logement Objectif : Permettre à chacun et chacune d'avoir un logement décent et abordable.

Actions à engager : - mettre en place au niveau national dès 2019 un plan d'investissement ambitieux pour l'amélioration du logement, inscrit dans les politiques d'urbanisme et cohérent avec les politiques sociales. Il devra rattraper le retard pris dans les programmes de construction de nouveaux logements de qualité et de rénovation du logement ancien, pour en finir avec les logements insalubres et les passoires énergétiques ;

- rétablir l'intégralité des APL dans leurs montants comme dans leurs modes de calcul ;

- rendre effective l'application du droit opposable au logement ;

- établir un encadrement des loyers, pour les zones où, du fait de leur montant, l'accès au logement est très difficile et faire le bilan des premières expérimentations de la loi Alur.

PRÉCONISATION 6.3 : mobilité Objectif : Faciliter la mobilité choisie et limiter la mobilité contrainte.

Actions à engager : - mettre en place localement, avec toutes les parties prenantes, des plans de mobilité (PDM) :

• favorisant les modes d'organisation limitant les déplacements imposés (notamment l'autopartage et le télétravail) et les modes de transport de plus faible impact sur l'environnement (mobilités douces, transports collectifs, transport ferroviaire et fluvial y compris le fret) ;

• facilitant l'accès aux transports publics et les conditions de mobilité des personnes rencontrant des difficultés financières ou physiques : personnes âgées ou à mobilité réduite, jeunes rurales et ruraux, femmes seules avec enfants, familles nombreuses,

etc. ;

- envisager la mise en place d'un chèque mobilité pour les personnes qui n'ont pas d'alternative à l'utilisation d'un véhicule individuel ni les moyens d'investir dans un véhicule propre ;

- développer en milieu rural des alternatives à la voiture solo par l'instauration de lignes de covoiturage organisé.

PRÉCONISATION 6.4 : agriculture et alimentation Objectifs : Permettre une alimentation saine pour tous et toutes et une agriculture durable.

Actions à engager : - prendre appui sur le « projet alimentaire territorial », une consommation raisonnée, la restauration collective et de nouveaux lieux de distribution et d'échanges sur les pratiques alimentaires durables ;

- développer les circuits de proximité, réorienter les filières agricoles vers l'agroécologie, réorienter la PAC vers l'objectif agroécologique et en faire une politique agricole et alimentaire commune ;

- associer toutes les parties prenantes à la définition des finalités de la recherche en agriculture ;

- encourager l'éducation et l'information des consommateurs et consommatrices, relative à la composition des produits préemballés, l'origine de fabrication, l'impact social et environnemental et toutes les indications obligatoires, dans un vocabulaire compréhensible par tous et toutes. Le Cese recommande l'usage d'un code permettant d'accéder à ces informations, sur ses équipements personnels ou sur un écran à disposition dans les grandes surfaces.

Dans les Outre-mer, encourager le développement d'une économie productive diversifiée dans les territoires, aider les filières locales à se structurer et privilégier les circuits courts de production et de distribution. L'expérimentation en cours d'un panier alimentaire à prix réduits devra être évaluée. Si elle s'avère concluante, le Cese préconise d'étudier sa généralisation aux territoires ultra-marins.

PRÉCONISATION 6.5 : prise en compte des politiques sectorielles dans

l'aménagement des territoires Objectif : Mieux structurer l'action territoriale.

Actions à engager : Afin de disposer d'un support territorial unique du pacte productif, social et écologique, intégrant toutes les actions territorialisées des politiques concourant au développement durable (transport, énergie, logement, agriculture), le Cese recommande d'utiliser les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), à leurs échelles respectives :

- ces schémas devront être élaborés dans un cadre de démocratie participative ;

- ils devront assurer la mise en cohérence des politiques nationales, régionales et locales en ces matières, et intégrer leurs effets cumulés ;

- ils devront intégrer l'objectif d'optimisation de l'usage des sols.

PRÉCONISATION 7 : principes fondamentaux des services publics Objectif : Permettre aux services publics de remplir leur mission.

Actions à engager : Le Cese recommande de revenir aux principes fondamentaux des services publics, qui ont vocation à assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire, leur continuité et leur adaptation aux besoins évolutifs de la société. Pour garantir la qualité du service public, ses agents doivent être reconnus par des rémunérations revalorisées et bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions.

PRÉCONISATION 8 : offre de soins Objectif : Garantir un accès aux soins primaires de santé et aux droits sociaux, coordonné sur tout le territoire.

Actions à engager : Le Cese préconise de co-construire localement un parcours de prévention/promotion et de prise en charge. Cette démarche doit se construire avec l'ensemble des partenaires des secteurs médical, social, médico-social et éducatif et associer les usagers et usagers et les patientes et patients. Ce parcours doit concerner tous les âges et comporter un accueil inconditionnel de premier niveau, dans la proximité, pour accompagner les personnes. Il

recommande aussi de redéfinir les périmètres d'exercice des professionnels et professionnelles de santé, pour les rendre plus complémentaires.

Par ailleurs, il faut aussi : - coordonner l'offre hospitalière et libérale en ville ;

- rééquilibrer l'offre hospitalière entre besoins de proximité et haute technologie, sur des critères sociodémographiques.

PRÉCONISATION 9 : numérique Objectif : Faciliter l'accès de tous et de toutes au numérique, sans exclusion aucun territoire ni aucune personne.

Actions à engager : - accélérer et finaliser avec les opérateurs le plan d'investissement pour résoudre le problème des « zones blanches » par accès aux réseaux de téléphonie selon les meilleures techniques disponibles (fixe, satellite, mobile 3G, 4G ou plus tard 5G) ;

- développer les formations aux usages du numérique, en s'appuyant notamment sur les « tiers lieux ».

PRÉCONISATION 10 : accès aux services publics et du quotidien

Objectif : Sur tout le territoire, assurer au quotidien un accès aux services publics et du quotidien : diverses prestations sociales et familiales, services administratifs, offre de soins, démarches de recherche d'emploi, services postaux et bancaires, orientation scolaire, accès au numérique.

Actions à engager : - assurer un panier de services publics quotidiens et de proximité selon des critères de densité et de distance (ou de temps de déplacement) ;

- ce panier prendrait la forme, par territoire pertinent, d'un point d'accueil dédié, mutualisateur, fixe ou itinérant. Ce point d'accueil devra comporter une présence humaine et faire appel à des personnels des services publics. Il pourra également s'appuyer sur des acteurs et actrices associatifs et/ou de proximité. Un peu plus de 1 200 maisons de services au public existent déjà, avec un rôle déterminant des communes, intercommunalités et départements.

PRÉCONISATION 11 : débat institutionnel Objectif : Éclairer l'opinion sur les processus participatifs.

Actions à engager : Plusieurs formes de participations citoyennes existent. Il s'agit de mettre en place au cas par cas la forme la plus adaptée. Le Cese propose qu'un débat spécifique sur les méthodes de participation des citoyennes et citoyens au processus de décision publique soit organisé à l'initiative du Gouvernement et des assemblées parlementaires, après la clôture du Grand débat national. Le Cese versera au débat les éléments d'analyse de sa propre expérience.

Dissensus : Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse aurait souhaité deux préconisations supplémentaires en faveur : de la comptabilisation du vote blanc dans les résultats des élections politiques et d'une réforme facilitant le référendum d'initiative partagée et laissant plus de liberté et de considération à l'initiative citoyenne dans ce dispositif. Pour le Cese, ces deux sujets dépassent le cadre du présent avis et relèvent d'une réforme constitutionnelle.

PRÉCONISATION 12 : participation à la préparation des décisions publiques Objectif : Étendre à l'ensemble des décisions publiques, sauf restrictions liées à la sécurité, les principes d'accès aux données et de participation issus de la convention d'Aarhus.

Actions à engager : Le Cese préconise que l'État examine, dès 2019, les possibilités d'extension de l'accès du public aux données et de sa participation avec les restrictions nécessaires.

PRÉCONISATION 13 : participation du public à la préparation des projets et programmes Objectif : Mettre en place des méthodes opérationnelles améliorant les conditions de participation réelle du public à la préparation des décisions.

Actions à engager : - définir, pour tous les grands projets ou programmes publics, des règles de validation des données et de bonnes pratiques d'expertise ;

- diversifier les formes de concertation sur les grands projets et programmes, après les débats publics et avant les enquêtes publiques ;

- poursuivre, diversifier et évaluer les expériences de participation citoyenne.

PRÉCONISATION 14 : co-construction des projets de territoires Objectif : Le Pacte productif, social et écologique doit reposer au niveau local sur des projets de territoire, co-construits avec les parties prenantes et traduits ensuite dans tous les documents publics opposables.

Actions à engager : - renforcer la démocratie représentative en soutenant, développant et évaluant des expérimentations de démocratie participative, notamment à l'échelon communal et intercommunal ;

- à cette fin, faciliter le recours et développer la formation à l'ingénierie du débat public.

PRÉCONISATION 15 : fonctionnement de l'Union européenne Objectif : Améliorer le lien démocratique entre les citoyennes et citoyens et l'Europe.

Action à engager : Le Cese est favorable à un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, institution représentative des citoyennes et citoyens, par rapport à ceux de la Commission, et soutient toute réforme institutionnelle visant à associer un contrôle parlementaire sur les décisions concernant la zone euro.

PRÉCONISATION 16 : gouvernance des entreprises Objectif : Améliorer la participation des salariées et salariés et de leurs représentantes et représentants à la gouvernance des entreprises.

Action à engager : Le Cese recommande que, le nombre d'administrateurs salariés et d'administratrices salariées soit augmenté, leur présence étendue à toutes les entreprises quel que soit leur statut et que le seuil d'effectif les rendant obligatoires soit abaissé à 500 emplois à temps plein.

Dissensus : Le groupe des entreprises est en désaccord avec cette préconisation, considérant qu'avant toute nouvelle décision d'extension de la présence ou du nombre d'administrateurs salariés et d'administratrices salariées, une évaluation de la loi du 17 août 2015 doit être conduite. Le groupe FO n'adhère pas au principe de la co-gestion et donc de la co-responsabilité des décisions prises par l'entreprise.

PRÉCONISATION 17 : participation des salariées et salariés à la qualité de la vie au travail Objectif : Développer la participation des salariées et salariés, qui sont les mieux à même de parler de leur travail, des conditions de travail et de leur amélioration ainsi que des questions de santé au travail, le tout participant à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en lien avec leurs représentantes et représentants.

Actions à engager : Le dialogue social, à tous les niveaux, doit être renforcé pour améliorer la qualité de la vie au travail. La négociation nationale interprofessionnelle devrait proposer les mesures à même d'engager un mouvement général en ce sens. Dans les entreprises de plus de 50 salariées et salariés, des espaces formels d'expression doivent être expérimentés dans le cadre professionnel, afin de permettre aux salariées et salariés d'intervenir sur les transformations de leur travail (environnement physique et relationnel, horaires, conditions de travail, évolution des tâches et des métiers, etc.). Un bilan en sera dressé dans les deux ans.

PRÉCONISATION 18 : participation de citoyennes et citoyens associés aux travaux du Cese Objectif : Enrichir les avis du Cese par la contribution de citoyennes et citoyens tirés au sort.

Action à engager : Le Cese préconise d'intégrer en son sein des personnes volontaires tirées au sort selon des modalités à préciser (par exemple en s'inspirant partiellement des jurys d'assise). Ces personnes seraient associées aux travaux sur un ou deux avis consécutifs et pour leur durée. Au nombre de trois ou quatre par avis, elles participeraient aux travaux de la formation concernée, avec droit de vote en son sein, en qualité de citoyen-citoyenne associé à ces travaux. Le Cese souhaite que ce dispositif fasse l'objet d'une évaluation dans un processus d'amélioration continue.

Dissensus : Le groupe FO ne s'associe pas à cette préconisation et rappelle son attachement à la démocratie représentative.

PRÉCONISATION 19 : instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement par la population Objectif

: Contribuer à la préparation des travaux gouvernementaux et parlementaires.

Action à engager : Le Cese préconise d'instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement :

- par la population, sous la forme d'une saisine du Cese par pétition, atteignant le seuil de 500 000 signatures (comme aujourd'hui mais dématérialisée) débouchant sur un avis de ce dernier ;

- par le Cese, sous la forme d'une saisine d'initiative et d'un avis. Dans les deux cas, l'avis serait adressé au Gouvernement et au Parlement qui auraient une obligation de réaction. Celle-ci pourrait prendre la forme : - d'une part, d'un débat public des assemblées parlementaires, en plénière ou en commission, avec audition des rapporteurs du Cese (débat retransmis au moins par les chaînes parlementaires) ;

- d'autre part, d'une réponse officielle dans un délai de quelques mois, comportant le cas échéant l'annonce d'un projet ou d'une proposition de loi. Le nombre d'interpellations, sur une même année, pourrait être limité, afin d'être compatible avec les autres travaux des autorités publiques concernées.

PRÉCONISATION 20 : apporter une expertise d'usage à l'évaluation des politiques publiques Objectif : Évaluation des politiques publiques et intégration du long terme.

Action à engager : le Cese préconise d'instaurer une ou deux conférences annuelles, dédiées à l'évaluation de politiques publiques déterminées et intégrant une vision de long terme. L'organisation de ces conférences lui serait confiée. Les thèmes pourraient être choisis par les autorités publiques ou par le Cese, y compris sur proposition de la population dans le cadre d'une consultation via une plateforme. Ces conférences seraient ouvertes à des personnes tirées au sort ou sélectionnées aléatoirement sur la base de critères de représentativité, parmi les usagères et usagers ou bénéficiaires de la politique traitée, cette conférence constituant ainsi une modalité nouvelle de participation citoyenne.

Le Comité économique, social et environnemental (Cese) a préconisé mardi l'instauration d'un "pacte démocratique", estimant que c'est "le processus d'élaboration des décisions qui est déterminant pour rétablir la confiance, autant que les décisions elles-mêmes", dans un avis destiné à dégager des réponses dans le cadre du grand débat national.

Cet avis rapporté par Dominique Gillier (CFDT) et Michel Badré (ancien président de l'Autorité environnementale) a été adopté en séance plénière en présence du Premier ministre Édouard Philippe et de plusieurs membres du gouvernement.

Après une consultation en ligne qui a mobilisé plus de 31.000 participants, le Cese a invité 26 personnes à participer à l'élaboration de cet avis.

Cinq d'entre elles ont été intégrées à la commission temporaire afin de travailler aux côtés des conseillers membres, une première pour le Cese, seule assemblée constitutionnelle à associer des citoyens à ses travaux.

"Ce nouveau dispositif très particulier incarne notre volonté de faire évoluer le Cese", a souligné devant la presse son président, Patrick Bernasconi.

De son côté, le Premier ministre a prévenu dans son discours devant le Cese que le grand débat devrait déboucher sur "un compromis démocratique", et pas seulement sur "une série d'annonces" ou de "vérités révélées", car ce serait "se tromper sur la nature même de l'exercice et sur la volonté même de ceux qui y ont participé".

En revanche il est resté vague sur les façons d'élaborer ce "compromis".

Parmi les questions étudiées par la commission: "comment contribuer à résorber les fractures territoriales et sociales?", "comment accompagner la transition écologique?" ou "comment améliorer le pouvoir d'achat et garantir plus de justice fiscale?".

Tous ces sujets "doivent être traités au niveau le plus adapté, du niveau communal au niveau européen", estiment les rapporteurs, pour qui "les mesures prises ne seront acceptées, et appliquées, que si les populations concernées peuvent participer à la définition de l'intérêt général".

Le rapport préconise en particulier l'amélioration de la participation aux décisions. "La recherche d'un meilleur équilibre entre la démocratie représentative (...), la représentation des corps intermédiaires et l'avis de citoyens choisis au hasard en fait partie". Le Cese propose un débat institutionnel sur ce point après la fin du grand débat.

Autres préconisations: "une éducation innovante source de création de richesses et réductrice d'inégalités sociales", "un plan pluriannuel de soutien à l'industrie pour enrayer la désindustrialisation", ou encore la nécessité de "mieux partager les richesses, en améliorant le pouvoir d'achat et la transparence des rémunérations des dirigeants", et de "refonder la fiscalité pour une meilleure progressivité, plus de solidarité".

Il se prononce aussi pour des politiques publiques de développement "à la fois durables et solidaires", un droit d'interpellation du gouvernement et du Parlement par la population sous forme d'une saisine du Cese par pétition, ou par le Cese lui-même et, en matière de pouvoir d'achat, un revenu minimum garanti qui se substituerait à une grande partie des minima sociaux actuels.



L'ÉDITORIAL D'YVES VEYRIER

L'Assurance chômage, rappelant que l'échec venait à la fois d'une forme de mainmise du gouvernement via sa lettre de cadrage et d'interventions publiques répétées tendant à déconsidérer tant les acteurs que le système de l'Assurance chômage lui-même.

Nous avons rencontré la ministre du Travail et nous avons prévenu que nous serions attentifs à ce que les demandeurs d'emploi ne fassent pas les frais de la situation. FO s'est pleinement investie dans la négociation, cela a été largement reconnu. Notre proposition de bonus-malus démontre que l'on peut efficacement pénaliser les recours abusifs aux contrats courts (80 % des contrats de moins d'un mois sont des réembauches chez le même employeur !) et ainsi y mettre fin progressivement, tout en réalisant des économies pour le système d'Assurance chômage.

On l'a compris : défendre l'Assurance chômage fondée sur la solidarité entre salariés – ce qui justifie aussi notre opposition à une pénalisation des cadres, dont il ne faut pas oublier qu'ils contribuent à hauteur de 42 % quand ils n'utilisent que 15 % du volume des indemnités – fera partie des revendications justifiant la mobilisation en vue du 19 mars.

Avec la défense du service public et de la fonction publique, des régimes de retraite, augmenter les salaires, pensions et retraites sera un leitmotiv : la revendication est plus que légitime. C'est vrai en France comme plus largement. L'OCDE, dans un rapport publié le 4 décembre 2018, s'inquiétait d'une stagnation sans précédent des salaires dans les pays riches,

soulignant que les salaires médians réels ont progressé à un rythme inférieur à celui des salaires moyens réels [...] si bien que les inégalités salariales se sont creusées. La répartition des revenus s'est de plus en plus orientée vers le capital au détriment du travail, et la répartition des revenus et de la richesse est de plus en plus inégale, ajoute-t-elle !

Alors, en avant vers le 19 mars pour se faire entendre pour la justice sociale !

FO DÉFEND LE PRINCIPE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

La confédération Force Ouvrière est essentiellement attachée à la démocratie, à la République laïque, et à l'État de droit, fondé en particulier sur la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, dont les droits fondamentaux au travail – au titre desquels figurent la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la liberté d'expression et de manifestation consacrés par l'Organisation internationale du travail dont nous célébrons le centenaire cette année.

FO défend le principe de la démocratie représentative, fondée sur l'élection des représentants des citoyens à l'échelon communal comme national, et à la distinction entre, d'une part, la responsabilité de l'intérêt général et, d'autre part, le rôle du dialogue social fondé sur la négociation collective libre et autonome, entre les syndicats de salariés et les représentants des employeurs pour ce qui concerne la situation des salariés en tant que tels, sans considération de leurs choix citoyens.

Ainsi, FO, historiquement associée à la création du Conseil économique, social et environnemental, est attachée à son statut consultatif à l'égard du gouvernement et du parlement et à son rôle de saisine, de débat et d'expression d'avis et recommandations sur les questions relevant de sa compétence. En 1969, la confédération FO avait appelé à voter non au référendum qui conduisait à fusionner le Sénat et le CESE, transformant de facto le syndicat en législateur.

Tel est le fondement de l'indépendance du syndicat FO vis-à-vis de tout pouvoir extérieur, politique et patronal bien sûr, philosophique ou religieux, son rejet de toute forme de syndicalisme unique, obligatoire, ou de corporatisme politique.

Nous considérons en effet que le syndicat n'a pas vocation à se substituer aux institutions et cadres d'expression citoyenne et de conduite des politiques d'intérêt général, ni à s'y trouver confondu, dissous, instrumentalisé ou muselé.

FO est parallèlement attentive à ce que les idées de démocratie « directe », « participative », « pétitionnaire », ou encore les pratiques référendaires, ne soient pas opposées à la démocratie représentative parlementaire ou utilisées pour étouffer la liberté d'association et la liberté syndicale.

FO a aussi mis en garde contre les conséquences de l'éloignement des lieux de débats et de décisions publics du fait des réformes territoriales successives, dont la loi NOTRe avec la création des grandes régions notamment et les mises en cause des échelons de proximité (communes et départements).

Le gouvernement a décidé au terme de la période consacrée au Grand débat, de convoquer quatre conférences nationales associant les organisations syndicales et patronales, les associations d'élus et les principales associations représentatives de la société civile portant sur chacun des quatre thèmes officiellement retenus.

Le Grand débat est une initiative et une décision du gouvernement

qui se veut une réponse à la crise dites des « gilets jaunes ». Partie de tensions sociales en lien avec le pouvoir d'achat et la fiscalité, cette crise a pris une dimension plus large. Le Grand débat s'adresse de fait aux citoyens.

Il est de la liberté de chacun de s'en saisir et de s'exprimer. Certains maires et élus nationaux ont pris l'initiative d'organiser cette expression. Certains de ces mêmes élus ont aussi été invités à débattre avec des ministres et le président de la République.

FO a indiqué qu'elle n'en était ni organisatrice ni co-organisatrice. FO n'est pas partie prenante des quatre conférences nationales car n'entend pas voir ses analyses et positions diluées dans un cadre politico-sociétal indéfini, et se trouver ensuite caution de décisions ainsi prises ou en prenant prétexte, dont nous n'avons connaissance ni du contenu ni de la forme.

FO ne peut que constater et déplorer que, depuis de trop nombreuses années, le dialogue social et la négociation collective n'aient pas reçu, selon nous, la considération nécessaire, quand ils ne sont pas décriés, alors que des décisions ont été prises et sont encore annoncées, sans véritable consultation et possibilité d'inflexion, bien qu'elles puissent conduire à des transformations profondes du système de protection sociale collective, dont les syndicats, FO en particulier, ont été les artisans et n'ont pas à rougir.

FO entend conserver sa liberté entière de comportement et poursuivre sans relâche, et de façon déterminée, au nom de ses membres et des intérêts matériels et moraux des salariés, son rôle syndical.

FO entend bien sûr continuer d'exprimer publiquement et librement ses revendications, pour les faire valoir et aboutir par le dialogue social et la négociation collective, dans le cadre de la démocratie républicaine.

Tel est le sens de son appel à la grève le 19 mars tant dans le public que dans le privé. Alors, en avant vers le 19 mars pour se faire entendre pour la justice sociale !





AVIS DU CESE SUR L'ARTICLE 1ER DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉNERGIE

Guillaume Duval et Jacques Landriot

DÉCLARATION GROUPE FO

L'article 1er du projet de loi sur l'énergie modifiant quatre objectifs figurant dans la loi de transition énergétique votée en 2015. Deux de ces objectifs sont revus à la hausse : intégration dans la loi de l'objectif d'une neutralité carbone en 2050 au lieu du facteur 4, révision de la baisse de consommation d'énergie fossile à l'horizon 2030 de 30 % à 40 % par rapport à 2012. Deux autres objectifs sont revus à la baisse, le Gouvernement actant le caractère déraisonnable de ces derniers : réduction de l'objectif de baisse des consommations énergétiques à l'horizon 2030 de 20 % à 17 % et décalage à 2035 de l'objectif de ramener à 50 % la part du nucléaire dans le mix électrique plutôt que 2025.

S'agissant d'un sujet qui impacte directement et fortement le pouvoir d'achat des ménages, les débats en section ont été passionnés entre ceux qui mettent en avant une vision idéologique totalement décalée par rapport aux aspirations des citoyens et ceux tels le groupe FO qui considère que ce sujet mérite une approche pragmatique fondée sur les réalités industrielles et les besoins des citoyens.

Or, le groupe FO regrette que l'avis préconise plusieurs solutions qui soient contestables. C'est ainsi que nous rejetons la référence faite à plusieurs reprises sur la sobriété énergétique, qui renvoie à une logique de décroissance et qui apparaîtra indécente aux 12 millions de personnes qui sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

De même, alors que chacun peut constater que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2015-2018 n'ont pas été atteints, le renforcement de ces objectifs se traduisant par la neutralité carbone en 2050 nous interroge dès lors qu'aucun chemin socialement acceptable n'est proposé pour y parvenir. C'est même tout le contraire puisque « le CESE souligne le rôle que doit jouer la Contribution Climat Energie en matière de baisse des consommations fossiles » et demande « une nouvelle trajectoire, en ligne avec les objectifs élevés qu'il souhaite fixer au pays en la matière ».

Or, le groupe FO veut ici rappeler son hostilité constante, et bien avant les « gilets jaunes » à cette taxe injuste socialement, qui frappe les citoyens sans considération de ressources et sans prise en compte de leurs besoins. Mais nous ne sommes pas sans propositions. La réduction de l'empreinte carbone de notre pays qui est nécessaire pour la planète passera d'une part, par la poursuite des efforts en matière d'efficacité énergétique, et d'autre part, par une électrification des usages dans le transport, le bâtiment et l'industrie compte tenu du mix électrique décarboné à 90 % et d'un prix hors taxes parmi les plus bas

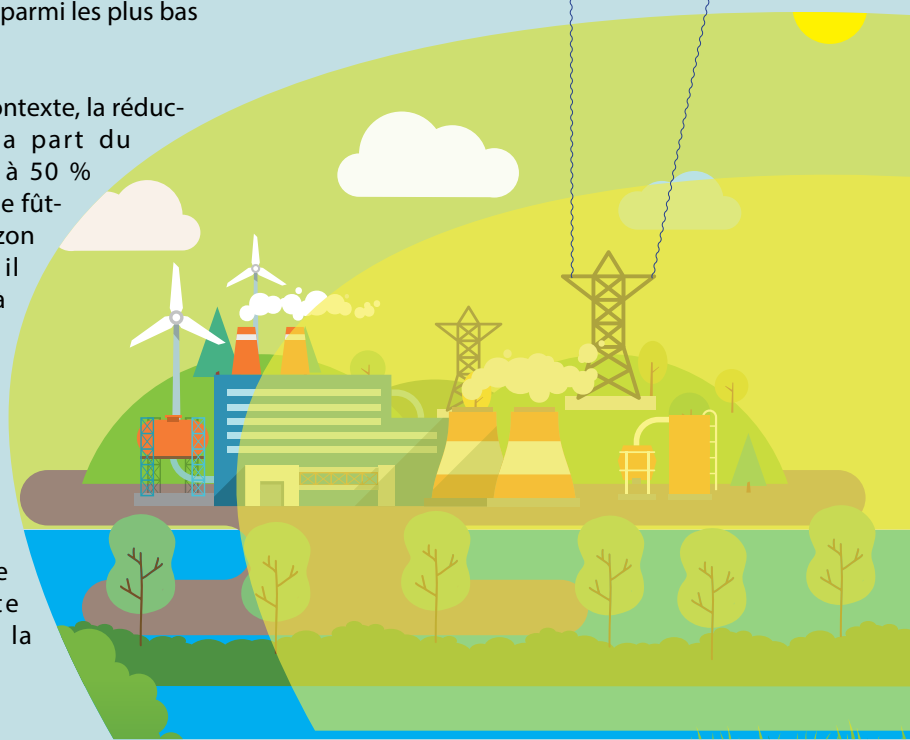
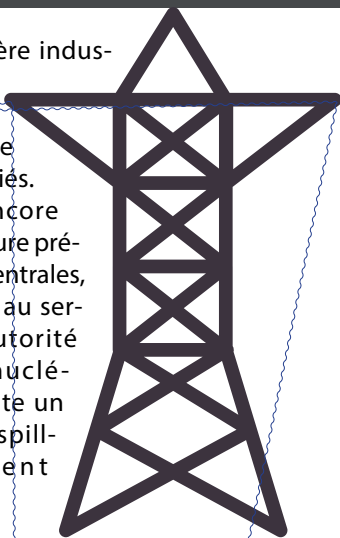
d'Europe.

Dans ce contexte, la réduction de la part du nucléaire à 50 % est absurde fût-ce à l'horizon 2035, car il s'agit déjà d'une énergie décarbonée.

Rappelons en outre que cette filière est la

troisième filière industrielle de France et qu'elle emploie 220 000 salariés. Précisons encore que la fermeture prématurée de centrales, jugées aptes au service par l'Autorité de sûreté nucléaire représente un véritable gaspillage d'argent public.

Les mêmes critiques peuvent être formulées sur les objectifs sans cesse renforcés de développement des énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque). Or, ces énergies n'ont aucun effet sur les émissions de CO2, sont pauvres en emplois et sont intermittentes ce qui fait qu'elles n'assurent donc pas la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Enfin, elles se traduisent par une dégradation de la balance commerciale française à travers notamment l'importation de panneaux solaires chinois, fabriqués d'ailleurs dans des conditions environnementales et sociales dégradées.



L'an dernier, la Cour des Comptes a évalué à 121 milliards d'euros, chiffre astronomique, le coût des soutiens publics pour les projets éoliens et photovoltaïques sur la durée de ces projets. La nouvelle PPE propose de passer de 5 à 8 milliards d'euros annuels ce soutien public ! C'est là un gaspillage d'argent public qui ne règle rien sur les émissions de CO2. Le groupe FO propose pour sa part que cet argent soit fléché vers un vaste programme de rénovation thermique commençant par nos concitoyens les plus précaires et qui aurait l'avantage de lutter réellement contre la précarité énergétique tout en baissant les émissions de CO2. Enfin, le groupe FO attire l'attention dans cette période de transition sur le fait que l'équilibre économique de la filière du gaz soit préservé et souligne l'importance des infrastructures gazières (réseaux de distribution et de transport, stockages et terminaux méthaniers).

Voilà ce que le groupe FO propose. Réconcilier la justice sociale et l'environnement et non pas en rester à des visions dogmatiques qui ne peuvent mener qu'à une impasse sociale, mais aussi environnementale.

Compte tenu de ces éléments, le groupe FO s'est abstenu sur cet avis.

PRÉCONISATION DE L'AVIS

PRÉCONISATION 1 : L'objectif de neutralité carbone doit être atteint pour l'essentiel à travers une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre. Le projet de Stratégie nationale bas carbone (SNBC) actuellement en consultation prévoit ainsi une baisse de 83 % de ces émissions entre 2015 et 2050. Le CESE demande donc que cet objectif soit repris explicitement dans l'article 1 du projet de loi afin de clarifier les intentions du gouvernement.

PRÉCONISATION 2 : Le CESE a noté que sur la première période d'engagement 2015-2018 qui résultait de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévus dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) n'ont pas été atteints, le secteur des transports augmentant même ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Une hausse de l'ambition du pays à l'horizon 2050 devra donc se traduire non seulement par la tenue des objectifs intermédiaires prévus mais aussi par leur renforcement afin que l'effort correspondant ne soit pas simplement reporté sur les jeunes générations.

PRÉCONISATION 3 : Il conviendra de veiller à ce que l'ensemble des mesures, et notamment les mesures supplémentaires prises pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, soient compatibles avec le développement de la compétitivité industrielle et des emplois qui en découlent ainsi que celui de filières d'avenir portées par la recherche et l'innovation.

PRÉCONISATION 4 : C'est pourquoi le CESE préconise de maintenir à 20 % l'objectif de baisse de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030.

PRÉCONISATION 5 : Le CESE souligne que les objectifs fixés pour la période 2015-2018 en matière de consommation d'énergies fossiles n'ont pas été tenus. Il demande donc que cet objectif soit suivi beaucoup plus régulièrement à l'avenir et que des mesures supplémentaires soient prises chaque année pour corriger la trajectoire si des dérives sont

constatées.

PRÉCONISATION 6 : Le CESE souligne en particulier le rôle que peut jouer la Contribution climat énergie (CCE) dans l'atteinte de l'objectif ambitieux que le gouvernement entend fixer en matière de baisse des consommations d'énergie fossile. Il souhaite que, à l'issue du Grand débat national engagé actuellement, le gouvernement présente rapidement une nouvelle trajectoire de cette contribution, en ligne avec les objectifs élevés qu'il souhaite fixer au pays en la matière.

PRÉCONISATION 7 : Le CESE souligne la nécessité de préparer les fermetures ou leur mutation vers des solutions décarbonées de centrales à charbon dès maintenant, en étroite concertation avec toutes les parties concernées et de financer des mesures d'accompagnement de nature à permettre le reclassement des personnes affectées directement ou indirectement et le remplacement des emplois disparus. Cela devra faire l'objet sans délai de Contrats de transition écologique (CTE) associés à des projets de territoires issus d'une large concertation. Il conviendra également d'accompagner de la même façon les activités du secteur pétrolier et pétrochimique qui seront affectées par cette baisse de la consommation.

PRÉCONISATION 8 : Compte tenu de l'impact écologique des véhicules électriques, bien qu'ils soient moins émetteurs de gaz à effet de serre, le CESE souligne l'urgence pour les pouvoirs publics d'accompagner la mutation des motorisations par des incitations fortes à un changement plus profond des comportements de l'ensemble des acteurs (ménages, entreprises, collectivités). Dans cet objectif, il faudra promouvoir le développement des transports collectifs, des mobilités actives (vélo, marche à pied), des véhicules partagés et du covoiturage, du télétravail, des services publics de proximité et d'un urbanisme qui implique moins de déplacements automobiles.

PRÉCONISATION 9 : Le CESE souligne cependant que le délai supplémentaire pour ramener à 50 % la part du nucléaire ne règle en rien la question de l'avenir de cette filière et de sa place future dans le mix énergétique français. Or cette question continue de se poser de façon urgente pour permettre à tous les acteurs du secteur énergétique de préparer l'avenir dans un domaine qui implique des investissements matériels et immatériels très lourds. Il conviendra donc de mener et de trancher ce débat au cours de la législature actuelle malgré ce délai supplémentaire, en tenant compte notamment des travaux engagés dans le cadre des travaux du comité stratégique de la filière nucléaire. Le CESE se saisira de ce débat.

PRÉCONISATION 10 : Il faudra veiller à chaque étape et en concertation avec tous les acteurs concernés, à ce que les capacités en place ne conduisent pas à freiner les actions en matière de maîtrise de la demande d'électricité, ni à faire chuter les prix sur les marchés au risque de mettre l'ensemble des filières de production en difficulté.

PRÉCONISATION 11 : Pour le CESE, la création éventuelle d'une instance supplémentaire ne suffira pas à régler à elle seule les importantes difficultés déjà relevées au sujet de la gouvernance de la transition énergétique. Celles-ci concernent le rôle des différentes instances existantes et les modalités de mise en œuvre des ajustements rapides, nécessaires pour tenir les objectifs annoncés. Il faut aussi articuler de façon urgente les planifications nationales, régionales et locales, notamment dans le domaine du déploiement des énergies renouvelables. En conséquence, le CESE considère que la priorité devrait être donnée à cette meilleure coordination des instances existantes.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : FO MILITE POUR LA JUSTICE SOCIALE

La transition écologique est au cœur de l'actualité du fait des changements climatiques (élévation de la température moyenne, sécheresses, fonte des glaces, élévation du niveau de la mer, multiplication et renforcement des phénomènes météorologiques violents...) et de leurs conséquences (désertification, difficultés d'accès à l'eau potable, impact sur des pans entiers de l'économie telle que les cultures hydrophiles, migrations climatiques...).

L'accord de Paris de 2015 sur le climat vise à assurer par des mesures effectives la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contenir le réchauffement global à 2°C.

Force ouvrière considère que la transition écologique, pour être effective et efficace, doit s'appuyer sur des politiques justes socialement et économiquement. Les impacts de l'évolution climatique sur les emplois, les conditions de travail et de vie des travailleurs doivent être identifiés précisément dans le cadre du dialogue social et de la négociation collective.

C'est pourquoi, FO porte avec la CSI la revendication majeure de garantir des mesures de transition fondées sur la justice sociale, l'investissement dans des politiques industrielles et environnementales, coordonnées aux niveaux national, européen et mondial, créatrices d'emplois décents tels que définis par l'OIT, c'est-à-dire respectueux des normes internationales du travail.

La fiscalité dite « écologique » au prétexte d'agir sur les comportements ne prenant pas en compte les situations subies, le plus souvent par les salariés et les ménages, ne sont ni efficaces ni justes.

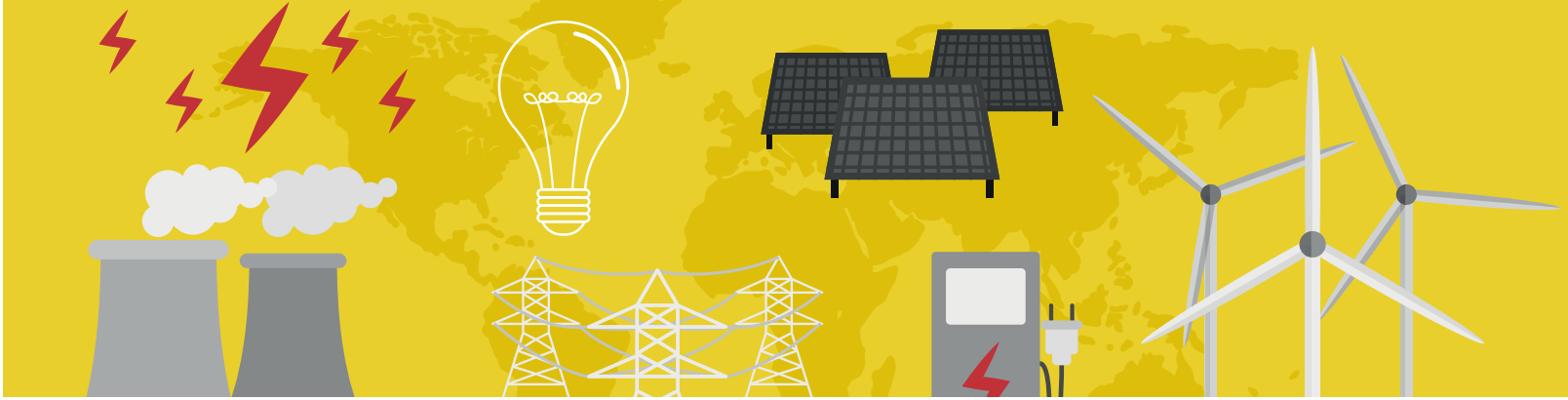
Revendications FO

Au niveau international

FO soutient avec la CSI un rôle central de l'OIT et notamment la nécessité de l'adoption d'une nouvelle norme par la Conférence Internationale du Travail de 2020 pour une transition juste du monde du travail vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.

Dans les politiques industrielles

Pilotage et coordination par l'État de l'ensemble des politiques



environnementales et sociales

Développement de l'économie circulaire et renforcement des filières de recyclage, démantèlement, déconstruction et revalorisation des biens et produits manufacturés ;

Orientation plus efficace de la BPI sur les secteurs d'avenir du développement durable ;

Accentuation des moyens de la recherche publique française afin d'accélérer l'innovation et de favoriser les secteurs porteurs d'emplois nouveaux.

Dans les politiques de transports

L'explosion du coût du logement en agglomération des dernières années a contraint nombre de travailleurs à se loger de plus en plus loin de leur lieu de travail, leur imposant des temps de trajet quotidien toujours plus longs. Il n'est donc pas acceptable de les rendre responsables de cette situation en leur faisant supporter la taxe « carburant »

La généralisation de la prime de transport, avec un cadrage minimum au niveau des branches et un relèvement préalable du plafond. Une ré-indexation annuelle basée sur l'inflation doit bien évidemment venir compléter le processus.

La création d'un prêt à taux zéro en complément de la prime à la reconversion perçue comme trop élitiste. En effet, 4 000€ ne constitue qu'une partie du coût d'un véhicule « propre », la prime reste donc de fait hors de portée pour beaucoup de travailleurs.

Par ailleurs, concernant les politiques de transports en commun, FO conteste le récent principe de différenciation territoriale, car il remet largement en question le concept d'une République « Une et Indivisible », et amplifie la fracture territoriale puisqu'il induit que les

subventions publiques iront en priorité vers des métropoles, au détriment des territoires les plus nécessiteux.

Dans les politiques énergétiques

FO considère que l'accès à l'énergie constitue une nécessité vitale. Il est donc nécessaire de concilier la politique de neutralité carbone avec la lutte contre la précarité énergétique, en revalorisant le chèque-énergie à hauteur des besoins essentiels.

FO revendique un service public gaz/électricité porteur d'égalité et de solidarité, fondé sur le principe de péréquation tarifaire et garantissant un prix identique tant en métropole que dans les outre-mer (y compris dans les DROM et les COM).

Le mix énergétique actuel (75% nucléaire et 13% hydro-électrique) fait de l'électricité française une des moins chères d'Europe, et contribue à réduire le déficit commercial de la France du fait des exportations réalisées. Pour FO, il est également compatible avec l'objectif « neutralité carbone 2050 », et justifie la sauvegarde des 220 000 emplois générés par l'industrie nucléaire.

Par ailleurs, il est important de conserver une place au gaz dont les infrastructures permettent un maillage territorial et de développer parallèlement la technologie du biogaz, encore sous-exploitée (1% de la consommation de gaz).

Pour faire de la rénovation

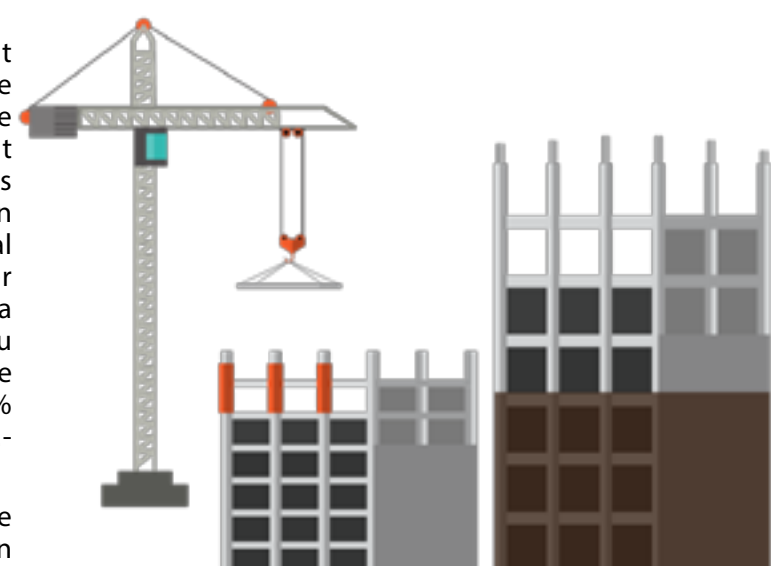
thermique des logements une priorité

FO réclame des investissements et des moyens supplémentaires pour la rénovation énergétique des logements, qui génère des dépenses importantes pour les ménages, et constitue un gisement d'emplois important ; FO se félicite à ce titre du plan d'investissement d'Action Logement.

Dans les politiques de l'emploi

Identifier les besoins et qualifications nouvelles à développer en s'appuyant sur les branches et les filières professionnelles, notamment industrielles.

Compenser les mobilités imposées, les changements d'organisation du travail et les nouvelles pénibilités)



POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

FO Revendique
 - Smic et salaires
 - Point d'indice
 - Retraites

SMIC 1450€ net

FO

justice sociale
 transition écologique

PRIME TRANSPORT
 REVALUATION DES AIDES PUBLIQUES ET RÉDUCTIONS FISCALES AUX ENTREPRISES
 TAXER LES GAFA
 BPI SUR LES SECTEURS D'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 AUGMENTATION DU CHÈQUE ÉNERGIE
 REVALUATION DES AIDES PUBLIQUES ET RÉDUCTIONS FISCALES AUX ENTREPRISES
 LUTTER CONTRE LES PARADIS FISCAUX ET L'ÉVASION FISCALE
 PROGRESSIVITÉ DU SYSTÈME FISCAL
 BPI SUR LES SECTEURS D'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Périmètre des sections entre
l'environnement et les activités économiques

Paris, le 13/03/2019

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous interpeller sur les conditions de fonctionnement du CESE concernant les questions énergétiques.

Chacun comprend bien que ces questions centrales et sensibles dans le débat public, présentent à la fois des aspects environnementaux mais aussi industriels. De ce fait, elles ne sauraient être le monopole d'une section, pas plus celle de l'environnement que celle des activités économiques.

C'est d'ailleurs ce qui a été réalisé dans la mandature précédente pour l'avis du 9 juillet 2014 sur le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français où il y avait eu une co-saisine. C'est également le cas dans la mandature actuelle lorsque le Gouvernement a saisi notre Assemblée sur l'article 1er du projet de loi sur l'énergie, ce qui a abouti à un avis le 20 février 2019.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que la Section de l'Environnement se soit arrogée le droit de mener seule les travaux sur le projet de Programmation Pluriannuelle des Energies, qui est la déclinaison des textes législatifs,

Certes, elle présente cela habilement comme étant un avis de suite par rapport à un précédent avis rendu l'année dernière sur la mise en œuvre de la loi de transition énergétique.

Mais cet argument ne saurait être recevable car ce premier avis avait déjà été préparé par cette seule section de l'environnement alors que la section des activités économiques aurait dû être associée.

Nous considérons que le sujet majeur de l'énergie ne peut être confisqué par quiconque

Le CESE faillirait à sa tâche s'il devait nier la dimension industrielle des politiques énergétiques.

Compte tenu des premiers débats en section, la teneur de l'avis de la section de l'environnement risque d'être contraire sur plusieurs points à celui voté le 20 février 2019 sur la base d'une co-saisine. Ce qui ne serait pas sans conséquence sur la crédibilité de notre Institution.

Le Groupe CGT-FO demande donc que la Section des Activités Economiques soit co-saisie de ce sujet et que cesse cette prétention de la Section de l'Environnement à vouloir préempter et statuer seule sur les questions énergétiques.

Pour le Groupe de la CGT-FO
Serge LEGAGNOA
Président



«le déploiement des énergies renouvelables telles que l'éolien, le photovoltaïque ou la méthanisation posent des défis en matière d'aménagement du territoire, de nuisances, d'intermittences ou encore d'industrialisation des solutions de stockage... Tandis que, de son côté, l'usage du nucléaire pose des problèmes tant en termes de risques potentiels, que de réchauffement des cours d'eau ou encore de gestion des déchets...»

Avis du CESE sur le projet de loi
énergie

